

30 septembre 2004

Monsieur Guy Coulombe, président
Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise
800, place d'Youville, 18e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Monsieur le président,

La Fédération des producteurs de bois du Québec souhaite faire part à votre commission, de commentaires sur le document de réflexion qui a fait l'objet de la table ronde sur la gestion des forêts du Québec, les 1^{er} et 2 septembre 2004.

La nécessité d'un regard distinct pour la forêt privée

Dans un premier temps, il est pour nous impératif de vous signaler que, bien que la forêt privée soit mentionnée à quelques endroits dans le document de réflexion, nous n'y avons pas décelé de vision articulée de la contribution potentielle de la forêt privée au développement de la société québécoise, des problématiques spécifiques que vivent les propriétaires de cette forêt, des occasions de développement qu'elle recèle et des besoins qu'il faudrait combler pour que ces occasions se concrétisent. Le mandat premier de votre commission étant l'étude de la gestion de la forêt publique québécoise, nous ne sommes ni surpris, ni déçus de ce constat.

Nous n'en espérons pas moins que votre rapport final fera une place adéquate à la forêt privée. Votre rapport devrait présenter des avenues de développement qui ne sont pas de simples adaptations de concepts développés pour la forêt publique, mais bien des solutions réalistes, adaptées au contexte distinct de la forêt privée et qui permettront de trouver un juste équilibre entre les intérêts privés des propriétaires et les intérêts collectifs de la population. Nous souhaitons aussi avoir l'occasion de réagir aux visions et orientations que la commission pourrait développer, comme cela fut le cas pour les concepts débattus lors de la table ronde, avant que celles-ci ne soient définitivement intégrées dans un rapport final.

Des solutions inadaptées

Dans un deuxième temps, nous aimerions mettre en évidence, que les approches de sécurisation de la fonction de production forestière et d'intensification de l'aménagement mises de l'avant dans le document, ne nous apparaissent aucunement adaptées à la forêt privée. Dans le premier cas, votre document de consultation propose le recours à l'affectation du territoire et au zonage territorial, un excellent exemple de solution pensée pour un territoire et des intérêts publics mais qui tient peu compte des droits et intérêts des propriétaires de forêt privée.

/2...

2/...

Nous sommes d'avis qu'en matière de sécurisation de la fonction de production en forêt privée, les solutions se trouvent du côté de mesures et programmes incitatifs, de politiques fiscales qui encouragent les propriétaires à investir dans le développement de leurs forêts accompagnés, s'il le faut, d'engagement à mener une production forestière au marché.

Dans le cas de l'intensification de l'aménagement, le document d'orientation suggère la mise en œuvre de projets où les propriétaires céderaient l'usufruit de leurs terrains forestiers ou soumettraient un projet de sylviculture avec production de volumes annuels sur une base soutenue. Vous devez réaliser que ces suggestions ne peuvent intéresser qu'un nombre extrêmement restreint de propriétaires forestiers et n'avoir, au mieux, qu'un effet marginal sur la production forestière québécoise. Au pire, une approche comme celle de la cession de l'usufruit peut avoir des effets extrêmement négatifs sur les capacités des propriétaires à agir efficacement sur les marchés par le biais de leur mécanisme de mise en marché collective actuellement en place. La FPBQ et ses syndicats affiliés s'opposent donc avec vigueur et détermination à ce qu'un tel modèle soit promu pour la forêt privée.

Des sujets d'inquiétude

Dans un troisième temps, nous voulons vous faire part des inquiétudes que soulèvent certaines des orientations proposées par le document de consultation. Ces inquiétudes concernent la fragilisation des mécanismes d'équilibre dont nous avons souligné l'importance dans le mémoire que nous avons présenté à votre commission, conjointement avec l'Union des producteurs agricoles.

Ainsi, vos propositions de faciliter l'ajout de volumes conjoncturels ou ponctuels de récolte, d'instaurer une flexibilité dans les échanges et les mouvements de bois, de favoriser la vente de bois par des initiatives de forêt habitée ou de favoriser la cession de l'usufruit des propriétés privées à des promoteurs sont toutes susceptibles, en fonction des mécanismes de fonctionnement et des calendriers d'implantation qui seront retenus, de créer des interférences sur les marchés, en affectant soit le principe de la résidualité, soit les possibilités d'accès aux marchés pour le bois de la forêt privée, soit les processus de détermination des prix dans les divers marchés du bois par la formule des plans conjoints de producteurs de bois.

Parmi les autres sujets d'inquiétude, il faut aussi inclure le concept de stratégie régionale de développement et la volonté de l'établissement d'une synergie entre la gestion des forêts publiques et privées. Si ces concepts semblent peu menaçants au premier regard, des réflexions plus poussées nous laissent croire que, toujours en fonction des mécanismes d'application qui seront retenus, ils pourraient être peu intéressants, et même néfastes, pour le développement de la forêt privée.

/3...

3/...

Quelques observations

En conclusion de nos observations, nous vous livrons aussi les deux commentaires suivants. Votre document de consultation évoque la possibilité d'autoriser les entreprises à vendre leurs droits sur la matière ligneuse. Il s'agit pour nous d'une avenue inacceptable, compte tenu que ces entreprises n'ont jamais fait l'acquisition de ces droits ou défrayer quelque montant que ce soit, par le biais des redevances, en reconnaissance de la valeur propre de ces garanties d'approvisionnement. Il est déjà scandaleux que des entreprises et des individus se soient enrichis par la vente camouflée de ces droits. Plutôt que de les permettre, il faudrait plutôt s'assurer que cela n'est plus possible. Notre dernier commentaire porte sur la complexité surprenante du système que laisse entrevoir l'ensemble des pistes que votre commission a soumis à la consultation. Avant de conclure vos travaux, nous vous invitons à vous assurer que vos recommandations finales ne conduiront pas à la mise sur pied d'un modèle de gestion lourd, complexe, aux responsabilités et pouvoirs fractionnés entre de trop multiples intervenants. Ce serait là un résultat fort éloigné du concept d'intendance du territoire que nous vous avons présenté dans notre mémoire.

Nous demeurons disponibles pour développer des éléments pour lesquels des précisions seraient souhaitées de votre part.

Recevez, Monsieur Coulombe, mes salutations distinguées.

Adéodat St-Pierre
Président

ASP/lr